

DEPÔT LEGAL
Rhône
N. 58

ABONNEMENTS

LYON
Un an 7 fr.
Six mois 4 »

DÉPARTEMENTS
Un an 9 fr.
Six mois 5 »

ÉTRANGER
Selon les droits de poste

Les abonnements sont reçus à partir du 1^{er} de chaque mois; ils se paient d'avance aux bureaux du journal ou en mandats sur la poste à l'ordre du direct.-gérant. L'administration ne répond pas des abonnements qui seraient contractés chez ses dépositaires et desservis par ces derniers.

LA VÉRITÉ

JOURNAL DU SPIRITISME

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux : à Lyon, rue de la Charité, 48.

Dépôts : à LYON, chez les principaux Libraires, et à PARIS, chez LEDOYEN, Libr., au Palais-Royal

AVIS

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et insérés à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Néanmoins, malgré la mesure ci-dessus, les divers travaux publiés dans *la Vérité*, n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le spiritisme lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés

DIRECTEUR-GÉRANT, E. EDOUX, MÉDIUM.

L'ÉGLISE NOUVELLE.

(10^e article. — Voir le dernier N°)

L'origine du tribunal terrible de l'inquisition, dont le souvenir nous apparaît environné de terreurs sombres, remonte au XIII^e siècle. Sous Grégoire IX, le cardinal romain de Saint-Ange, légat du pape, tint à Toulouse, en 1229, un célèbre concile, où l'on fit seize décrets touchant les moyens que l'on devait employer pour rechercher et pour exterminer les hérétiques. C'est là, à proprement parler, qu'on a commencé à établir une inquisition réglée, qui dépendait alors entièrement des évêques. « Le pape Grégoire, plein de zèle, dit Fleury, ne trouvant pas que les évêques agissent assez sévèrement à son gré, attribua, trois ans après, aux seuls religieux de saint Dominique, ce tribunal de l'inquisition. » Ainsi l'inquisition a commencé en France, mais c'est en Italie et en Espagne surtout qu'elle a étendu ses ravages. « La terreur que cette juridiction jette dans les esprits est si grande en Espagne, dit Fleury, que dès qu'une personne a prononcé ces paroles : De la part de la sainte inquisition, aucun voisin n'ose murmurer; le père livre ses enfants et le mari sa femme. » Le second canon du concile de Béziers (1232), permit à tout individu d'arrêter un hérétique, en quelque lieu que ce fût. Nous avons vu qu'au III^e concile de Latran, l'église dispensait de tout devoir les chrétiens envers les hérétiques; aussi les théologiens du temps, tels que Cajetan, le jésuite Suarez, Navarra, etc., enseignaient publiquement et hautement, avec approbation de tous les dignitaires de l'église, que la dénonciation du péché d'hérésie est de stricte obligation pour la conscience; que le père doit dénoncer son fils et le fils son père, la femme son mari et le mari sa femme. Cet axiome de morale était alors reconnu pour vrai dans l'église.

On brûlait ceux qui doutaient de la vertu d'une foule de pratiques, et n'allaient pas à confesse; mais quant à cette doctrine atroce, on l'admettait sans difficulté. Il en résultait qu'on ne savait à qui se fier; que les parents, les amis se livraient les uns les autres, et tous les chrétiens transformés en espions, remplissaient les prisons de leurs victimes.

« On met les prisonniers, continue Fleury, dans un affreux cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés, et on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le sujet de leur emprisonnement, et qu'ils soient leurs propres accusateurs, car jamais on ne leur confronte de témoins.... Quand il n'y a pas de preuves contre l'accusé, on le renvoie après une longue prison; mais il perd toujours la meilleure partie de son bien, qui est consumé aux frais de l'inquisition. Le secret de la procédure est gardé si étroitement, qu'on ne sait jamais le jour destiné à prononcer la sentence. Ce jugement se fait pour tous les accusés une fois l'année, en un jour choisi par les inquisiteurs. » Tous les hommes qui tenaient aux nouvelles croyances qu'ils avaient embrassées, étaient brûlés vifs, après qu'on leur avait fait subir d'horribles tortures, pour chercher à leur faire renier leurs convictions. Ceux qui consentaient à l'apostasie et à implorer leur pardon, en étant quittes pour une prison perpétuelle, ou bien on confisquait toutes leurs propriétés et jusqu'à leur dernière cellule; on marquait leurs habits d'une croix rouge, afin de les flétrir à jamais, puis on les laissait aller. On compte que l'inquisition espagnole a condamné plus de trois cent cinquante mille personnes, sans compter celles qui ont été incarcérées, puis renvoyées après un long emprisonnement, en laissant la meilleure partie de leurs biens aux mains des inquisiteurs.

Les défenseurs du catholicisme, les rédacteurs des journaux ultramontains prétendent que l'église n'est pas responsable des crimes de l'inquisition espagnole, parce que, disent-ils, le roi nommait le grand inquisiteur de son royaume, et faisait de ce tribunal une institution plutôt politique que religieuse. Quand même ce dernier fait serait exact, nos ultramontains n'ajoutent pas que la nomination du grand inquisiteur devait être acceptée et ratifiée par le saint-siège; que tout ce qui se faisait en Espagne se passait aussi en Italie; que toutes les lois cruelles de l'inquisition de la péninsule, calquées sur les canons des conciles, avaient été rédigées d'après les ordres positifs de divers papes, et approuvées par ces mêmes papes (1). Ils

(1) « En 1232, dit dom Llorente, le pape Grégoire IX adressa à D. Esparrago, archevêque de Taragone (en Espagne), et aux évêques ses suffragans, un bref en date du 26 mai, dans lequel, après un exorde pompeux, il les exhorte à s'opposer au progrès de l'hérésie, en recherchant

n'ajoutent pas que les conciles et les pontifes romains ne négligeaient rien pour donner dans le monde entier une puissance exorbitante à cette infernale inquisition; puissance dont elle usa et abusa avec une cruauté inouïe, aux grands applaudissements et encouragements de la papauté. D'ailleurs l'inquisition d'Espagne a certainement été réglée et organisée d'après les bulles des papes, ainsi qu'on peut s'en convaincre d'après divers auteurs (1). On voit donc que l'église est tout aussi bien complice du saint-office espagnol que de celui établi à Rome.

Ne savons-nous pas que l'appui des pontifes ne manqua jamais aux inquisiteurs de tous les pays? Ne savons-nous pas qu'en 1473, Sixte IV, grand partisan du saint-office, pour mettre fin aux conflits perpétuels de juridiction entre les évêques et les inquisiteurs de quelques provinces d'Espagne, rendit ces derniers indépendants, c'est-à-dire qu'il les soumit immédiatement au saint-siège. Or, ce fut là un pas important vers leur puissance future. Ne savons-nous pas qu'en 1486 les magistrats de la ville de Brescia, effrayés de la rigueur avec laquelle les inquisiteurs sévissaient contre les hérétiques, et surtout contre les prétendus sorciers, voulurent mettre un frein à leur rage; mais Innocent VII intervint, et par une bulle foudroyante, qu'on lit dans Raynaldi, il défendit au pouvoir civil de Brescia de demander compte des procès inquisitoriaux, et lui ordonna, sous peine d'excommunication à encourir, *ipso facto*, d'exécuter ponctuellement toutes les sentences qui lui seraient signifiées. Comment résister? Il fallut obéir et laisser périr des innocents; l'aveuglement de l'église le voulait ainsi.

Mais on nous répond que l'église ne faisait pas exécuter la sentence, que l'homme condamné comme hérétique par le tribunal de l'inquisition était livré au pouvoir civil, chargé de lui infliger le châtement (2). Mais qu'importe; il est évident que les inquisiteurs coopéraient à tout ce qui se faisait, car ils cherchaient les malheureux suspects, ils les interrogeaient pour savoir s'ils avaient une croyance contraire à celle de l'église; pour en tirer des aveux, ils leur infligeaient d'affreuses tortures, et enfin ils les condamnaient. Et s'ils ne faisaient pas précisément l'office du bourreau, ils assistaient cependant aux auto-da-fé, et voyaient d'un œil sec leurs nombreuses victimes lentement consumées par les flammes des bûchers.

« eux-mêmes, ou en faisant rechercher par les moines prêcheurs et par d'autres personnes les hérétiques. »

Le 30 avril 1235, le pape envoya des notes pour l'instruction des inquisiteurs espagnols, avec recommandation de s'y conformer exactement. (Hist. de l'Inquisition, ch. 3, art. 1^{er})

(1) Les bulles de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, concernant les lois et règlements de l'inquisition espagnole sont nombreuses. On peut les lire dans D. Llorente, dans Lavallée, etc. On peut voir dans D. Llorente, t. 1^{er} chap. III : « Que les décrétales des papes adressées aux inquisitions d'Espagne, ont force de loi dans les procédures. » Comment, après cela, peut-on soutenir que les papes ne sont pas responsables des sévérités, ou plutôt des cruautés et des crimes de l'inquisition espagnole, eux qui ont donné à cette inquisition ses lois et ses coutumes, et ont tout sanctionné par leurs bulles?

(2) Du reste, il est dit dans le Guide des Inquisiteurs (*Directorum Inquisitionum*), dédié à Grégoire XIII, et approuvé par ce pape : « Si les magistrats civils différaient trop longtemps l'exécution (à mort) des criminels (livrés par l'inquisition), il faudrait les regarder comme fauteurs des hérétiques, et poursuivre comme tels ceux qui se rendraient coupables d'un aussi grand crime. »

En un mot, le pape nommait les inquisiteurs ou confirmait leur élection; il est même positivement écrit dans le bullaire que les inquisiteurs ne dépendent que du saint-siège, et qu'ils ne doivent pas rendre compte de leurs actions aux autorités laïques. Tout se faisait donc bien réellement avec l'approbation de l'église romaine, et par sa coopération.

PHILALÉTHÈS.

(La suite au prochain numéro.)

LES PRÉCURSEURS DU SPIRITISME

SAINT-MARTIN.

(12^e article. — Voir le dernier numéro.)

C'est parce que je suis venu dans le monde avec dispense, comme je l'ai dit et écrit plusieurs fois, que le genre qui m'est donné, ainsi que tous les délices qui l'accompagnent, sont invisibles et inconnus au monde. *Lui et moi nous ne sommes pas du même âge*; c'est aussi pour cela que les tribulations temporelles m'atteignent peu. — Pour prouver qu'on est régénéré, il faut régénérer tout ce qui est autour de nous. — Je répète avec plaisir que le tort de l'homme est de croire qu'il soit ici-bas pour son propre compte, au lieu d'y être pour le compte de Dieu. C'était l'église qui devait être le prêtre, et c'est le prêtre qui a voulu être l'église... — Il m'a semblé quelquefois que j'étais gros de mon âme, et que je ne pouvais en accoucher qu'en sortant de ce monde. Voilà ce qui me donnait tant d'envie de passer de celui-ci dans l'autre. — Comme la voie par où j'étais appelé à marcher, était à part de tout le monde, il n'est pas étonnant que tout le monde en fût l'adversaire, soit par corruption, soit par ignorance. — J'entends souvent parler dans le monde de *servir Dieu*, mais je n'y entends guère parler de *servir à Dieu*; car il en est bien peu qui sachent ce que c'est que cet emploi-là. — Les gens du monde me traitent de fou, je veux bien ne pas contester avec eux sur cela. Seulement, je voudrais qu'ils convinssent que, s'il y a des fous à lier, il y a peut-être aussi des fous à délier, et ils devraient au moins examiner dans laquelle de ces deux espèces il faudrait me ranger, afin qu'on ne s'y trompât point. — Dieu ne cesse d'employer tous les moyens possibles pour apprendre aux hommes que leur royaume n'est pas de ce monde; la plupart ont la tête si dure, et ont une conduite si mal ordonnée, qu'il ne peut leur enseigner cette vérité que par des tribulations, des malheurs et des infirmités. Quant à moi, il a daigné me l'enseigner de deux manières qui sont infiniment plus douces; car, par l'une, il m'inonde des magnificences de l'autre monde, et, par l'autre, il se contente de m'éprouver par la bêtise de celui-ci. — La principale ambition que j'aie eue sur la terre, a été de n'y plus être, tant j'ai senti combien l'homme véritable était déplacé et étranger dans ce bas monde. — Le monde m'a repoussé à cause de l'obscurité et de l'imperfection de mes livres. S'il s'était donné la peine de me scruter plus profondément, peut-être aurait-il goûté mes livres à cause de moi, ou plutôt à cause de ce que la providence a mis en moi, et qu'il était bien loin de voir, puisqu'il ne voyait pas même ce qu'il y avait dans mes livres. — Je suis payé pour avoir confiance en mes principes, parce que je suis persuadé que, foncièrement, tous les hommes de la terre pensent comme moi, sans en excepter ceux qui me sont le plus opposés en apparence. Nous sommes tous comme un même sel, dissous dans des eaux différentes, tant pour la qualité, que pour la quantité. Or, il ne faudrait autre chose

que laisser évaporer, dans les hommes, ces eaux diverses qui sont leurs préjugés, leur ignorance, leurs passions, etc. ; et on retrouverait partout en eux le même sel, comme cela arrive dans les évaporations naturelles des sels que nous dissolvons tous les jours dans différents liquides. — Comme balayeur du temple de la vérité, je ne dois pas être étonné d'avoir eu tant de monde contre moi, *les ordures se défendent du balai tant qu'elles peuvent*. — Ce qui me donne tant de joie dans ma carrière, c'est de sentir que, grâce à Dieu, *j'étais comme arrivé avant même de partir* ; tandis qu'il y en a tant qui ne sont pas partis après être arrivés. — Depuis que j'existe et que je pense, je n'ai eu qu'une seule idée, et tout mon vœu est de la conserver jusqu'au tombeau ; ce qui fait que ma dernière heure est le plus ardent de mes désirs et la plus douce de mes espérances. — Je n'ai jamais goûté bien longtemps les beautés que la terre offre à nos yeux, le spectacle des champs, les paysages, etc. Mon esprit s'élevait bientôt au modèle, dont ces objets nous peignent les richesses et les perfections ; et il abandonnait l'image pour jouir du doux sentiment de son auteur. Qui oserait nier même que tous les charmes que goûtent les admirateurs de la nature fussent pris dans la même source, sans qu'ils le croient ? — C'est une vérité, et j'en dois rendre grâce au ciel, que, dans mille occasions où le cours de la vie assujettit l'homme à des épreuves pour son instruction, *il m'a dispensé de l'expérience*. — Souvent la Divinité nous laisse livrés à des distractions, et même nous envoie de petites contrariétés pour nous préserver d'un plus grand malheur. C'est par une suite de cette ingénieuse attention de sa part, que j'ai évité d'être écrasé par la cheminée de mon cabinet qui tomba à Paris, lors du grand ouragan du 13 décembre 1786. J'ai reçu, d'ailleurs, tant d'autres marques de sa vigilante charité pour moi, que je serais bien ingrat de le méconnaître. Cependant je raisonnerais comme un homme profane, si je disais que la mort eût été un malheur pour moi. Elle n'eût été telle qu'autant que je ne suis pas encore mûr, puisque l'on n'a pas jugé à propos de me prendre. Car, lorsqu'on a le bonheur d'être prêt, cet événement doit remplir le juste de plus de plaisir que n'en éprouverait le dernier et le plus malheureux des hommes, si on venait lui annoncer qu'il est nommé roi de sa nation et qu'il va monter sur le trône.

Vers la fin de 1802, j'ai publié *le Ministère de l'homme-esprit*. Quoique cet ouvrage soit plus clair que les autres, il est trop loin des idées humaines, pour que j'aie compté sur son succès. J'ai senti souvent, en l'écrivant, que je faisais là, comme si j'allais jouer sur mon violon, des walses et des contredanses dans le cimetière de Montmartre, où j'aurais beau faire aller mon archet, les cadavres qui sont là n'entendraient aucun de mes sons et ne danseraient point. Le 18 janvier 1803, qui complète ma soixantaine, m'a ouvert un nouveau monde. Mes espérances spirituelles ne vont qu'en s'accroissant. J'avance, grâce à Dieu, vers les grandes jouissances qui me sont annoncées depuis longtemps, et qui doivent mettre le comble aux joies dont mon existence a été comme constamment accompagnée dans ce monde. — Ce n'est point à l'audience que les défenseurs officieux reçoivent le salaire des causes qu'ils plaident, c'est hors de l'audience et après qu'elle est finie. Telle est mon histoire, et telle est aussi ma résignation de n'être pas payé dans ce bas-monde. — J'arrive à un âge et à une époque où je ne puis plus frayer qu'avec ceux qui ont ma maladie. Or, cette maladie est le spleen de l'homme. Ce spleen est un peu différent de celui des Anglais, car celui des Anglais teint tout en noir, et le mien rend intérieurement et extérieurement tout couleur de rose. — La vue d'Aunay, près Seeaux et Châtenay, m'a paru agréable, autant que peuvent me le paraître à présent les choses de ce monde. Quand je vois les admirations

du grand nombre pour les beautés de la nature et des sites heureux, je rentre bientôt dans la classe des vieillards d'Israël qui, en voyant le nouveau temple, pleuraient sur la beauté de l'ancien. (V. Esdras, III, 42 et 43.)

Le monde ne connaît point de milieu entre le cagotisme et l'impiété : or, c'est ce milieu-là qu'il m'a fallu toujours tenir, soit dans mes discours, soit dans mes écrits ; de façon que, d'un côté, les auditeurs ou les lecteurs ne trouvant rien dans ce qui sortait de moi qui sentit l'enseignement d'un capucin, et, de l'autre, rien qui sentit l'athéisme ni le déisme, ils n'y étaient plus. Voilà pourquoi peu de gens, et, l'on pourrait dire, presque personne ne m'a compris. — Dans l'été de 1803, j'ai fait un petit voyage à Amboise, où j'ai retrouvé avec plaisir quelques bons amis. J'en ai trouvé aussi à Orléans ; mais je n'en connais encore aucun dans le degré où je les désire, et dont j'aurais si grand besoin. Avant mon départ, j'eus quelques petits avertissements d'un ennemi physique qui, selon toute apparence, est celui qui m'emportera, comme il a emporté mon père. Mais je ne m'en afflige point, ni ne m'en plains point. Ma vie corporelle et spirituelle a été trop bien soignée par la providence pour que j'aie autre chose que des actions de grâce à lui rendre, et je ne lui demande que de m'aider à me tenir prêt. — Ma tâche dans ce monde a été de conduire l'esprit de l'homme par une voie naturelle aux choses surhumaines qui lui appartiennent de droit, mais dont il a perdu totalement l'idée, soit par la dégradation, soit par l'instruction si souvent fautive de ses instituteurs. Cette tâche est neuve, mais elle est remplie de nombreux obstacles, et elle est si lente que ce ne sera qu'après ma mort qu'elle produira les plus beaux fruits. Mais elle est si vaste et si sûre, que je dois grandement remercier la providence de m'avoir comme chargé de cet emploi, que je n'ai vu jusqu'ici exercer à personne, puisque ceux qui ont enseigné et qui enseignent tous les jours, ne le font qu'en exigeant la soumission, ou qu'en racontant des faits merveilleux.

A. P.

(La suite au prochain numéro).

ÉTUDE SPIRITE.

CHARLES RICHARD.

(1^{er} article.)

Un ancien élève de l'école polytechnique, Charles Richard, a composé divers ouvrages philosophiques, qui rentrent trop dans la sphère de nos études pour que nous ne consacrons pas quelques pages à la citation et à l'analyse de deux d'entre eux, *la Loi de Dieu, les Révolutions inévitables dans le globe terrestre et dans son humanité*. (1)

Nous allons extraire des livres cités :

1^o Des notions très remarquables sur la mission et les travaux des ouvriers de Dieu dans les sociétés humaines ;

2^o Des fragments sur la mutabilité toutefois unitaire de la religion progressive, et sur la nécessité pour elle de suivre les mouvements divers, et les découvertes incessantes de la science ;

3^o Un passage vraiment étincelant sur l'universalité des croyances ;

4^o Un autre sur la marche incessante de l'humanité vers les progrès philosophiques, scientifiques et de tout ordre.

Nous prendrons ces citations passim dans les publi-

(1) Pagnerre, éditeur à Paris.

cations ci-dessus mentionnées; elles sont si belles que nos lecteurs nous en sauront gré :

Chaque homme ici-bas, qui fait circuler une parcelle de vérité, donne un bon exemple, accomplit une œuvre utile à ses semblables; qui, en un mot, produit un effort, quelque petit qu'il soit, dans le sens de l'idéal, est un des agents mystérieux qui concourent à la réalisation des destinées. Chacun d'eux produit ainsi son x, et c'est la providence qui se charge de l'intégrale, avec l'aide des siècles.

Beaucoup travaillent à cette œuvre commune, sans avoir conscience du but final. Le pionnier qui ouvre une route, le marin qui rallie les peuples lointains, le musicien qui révèle à l'âme des aspirations nouvelles, le poète qui, dans ses strophes, élève la pensée et dilate les cœurs, sont généralement dans ce cas. Ils ne savent peut-être pas où ils marchent, mais ils marchent bien.

D'autres, tout en comprenant où tendent leurs efforts, agissent néanmoins presque malgré eux, comme poussés par une main invisible. Les philosophes, ces éternels amoureux de la vérité éternelle, malgré leurs erreurs inévitables, représentent cette puissante catégorie. Montaigne, Montesquieu, Bacon, Voltaire, Rousseau, Saint-Simon; en un mot, tous les souverains de la pensée, ont pris la plume, en dehors de l'ordinaire où ils cheminaient, pour obéir à la voix intérieure qui leur commandait de jeter leur étincelle au milieu des ténèbres de leurs siècles, et c'est avec toutes ces étincelles que l'esprit humain s'est fait un soleil qui éclaire, de nos jours, la marche vers l'avenir. Quiconque, d'ailleurs, a tenu une plume droite, noble et loyale, ne peut s'empêcher de penser qu'il y a été poussé par une loi secrète, à laquelle il lui eût été impossible de résister.

C'est ainsi que se produisent et achèvent, dans les sociétés, les forces inéluctables qui tendent à les transformer, forces irrésistibles auxquelles aucun obstacle ne peut arrêter. Pour une de défaillance, ils renouent à l'instant et décuplent en vigueur ce qui paraissait le premier aurait dû produire, et l'œuvre se poursuit avec une férocité devant laquelle tout plie. Il n'est pas jusqu'à l'exécration du mal qui n'y aide, car le sang des victimes jette, en coulant à terre, des fleurs semblables aux fleurs du paradis; et quand on veut écraser une vérité, la pression fait précieusement jaillir sous le talon les éclairs qu'on voulait étouffer.

Les articles sont publiés sous le nom de l'auteur.

VARIÉTÉS.

Il y a environ quarante ans, le marquis de Londonderry, le célèbre lord Castlereagh, était allé visiter un gentilhomme de ses amis qui habitait, au nord de l'Irlande, un de ces vieux châteaux que les romanciers choisissent de préférence pour théâtre des apparitions...

Lord Londonderry, après avoir congédié son valet, se mit au lit. Il venait d'éteindre sa bougie lorsqu'il aperçut un rayon de lumière qui éclairait le ciel de son lit. Convaincu qu'il n'y avait pas de feu dans la grille, que les rideaux étaient fermés, et que la chambre était, quelques minutes avant, dans une obscurité complète, il supposa qu'un intrus s'était glissé dans la pièce. Se tournant alors rapidement du côté d'où venait la lumière, il vit, à son grand étonnement, la figure d'un bel enfant entouré d'un limbe. L'Esprit se tenait à quelque distance de son lit.

Persuadé de l'intégrité de ses facultés, mais soupçonnant une

mystification de la part d'un des nombreux hôtes du château, il s'avança vers l'apparition, qui se retira devant lui. A mesure qu'il approchait, elle reculait, jusqu'à ce qu'enfin, parvenue sous le grand cintre de l'immense cheminée, elle s'abîma dans la terre. Lord Londonderry revint à son lit, mais il ne dormit pas de la nuit, tourmenté de cet événement extraordinaire. Était-il réel, ou devait-il être considéré comme l'effet d'une imagination exaltée? Le mystère n'était pas facile à résoudre.

Il se détermina à ne faire aucune allusion à ce qui lui était arrivé, jusqu'à ce qu'il eût examiné avec soin les figures de toutes les personnes de la maison, afin de s'assurer s'il avait été l'objet de quelque supercherie. Au déjeuner, le marquis chercha en vain à surprendre sur les figures quelques-uns de ces sourires cachés, de ces regards de connivence, de ces clignements d'yeux par lesquels se trahissent généralement les auteurs de ces conspirations domestiques. La conversation suivit son tour ordinaire: elle était animée, rien ne révélait une mystification, tout se passa comme de coutume. A la fin le héros de l'aventure ne put résister au désir de raconter ce qu'il avait vu, et il entra dans toutes les particularités de l'apparition. Ce récit excita beaucoup d'intérêt parmi les auditeurs, et donna lieu à des explications fort diverses. Mais le maître du lieu interrompit les commentaires, en faisant observer que la relation de lord Londonderry devait en effet paraître fort extraordinaire à ceux qui n'habitaient pas depuis longtemps le château, et qui ne connaissaient pas les légendes de la famille. Alors se retournant vers son hôte: — Vous avez vu l'enfant brillant, lui dit-il, soyez satisfait, c'est le présage d'une grande fortune; mais j'aurais préféré qu'il n'eût point été question de cette apparition. — Dans une autre circonstance, lord Castlereagh vit encore l'enfant brillant à la chambre des communes.

CHARRAS DE BOISMONT.

Les journaux de Douai parlent depuis quelques jours de phénomènes bizarres qui se passeraient dans une maison de la rue du Prieuré-Fives (Nord).

Ce sont, comme dans d'autres cas déjà rapportés, des meubles qui dansent, des objets qui tombent ou ne sait d'où, des vêtements qui vont tout seuls de l'armoire sur l'escalier, de l'argent qui disparaît, une bonne recevant des coups sans voir personne, etc.

Nous ne nous chargeons pas de donner l'explication de ces faits singuliers, mais qui ont prudemment une cause naturelle.

(Petit Journal)

Sachons attendre.

Un prêtre demandait un jour à une bonnambule si elle pouvait voir où est l'enfer:

— Monsieur l'abbé, lui fut-il répondu, l'enfer n'est pas un lieu, c'est un état.

BIBLIOGRAPHIE.

PHILOSOPHIE SPIRITE. LUMIÈRE DE LA VOIE CÉLESTE. — Prix: 3 fr. — Paris, Frédéric Henry, libraire, 42, galerie d'Orléans. — Vient de paraître.

Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Pour tous les articles non signés:

LE DIRECTEUR-GÉRANT, E. EDOUX.

LYON. — IMPRIMERIE DE V^o TH. LÉPAGNEZ, PETITE RUE DE GUIRE, 10.